

## Travaux

# La première pierre du nouveau foyer départemental de l'enfance est posée

Publié le 13/05/2021 à 10h00



Alain Lassus a officiellement lancé le chantier du nouvel établissement dédié à la protection de l'enfance. Les travaux doivent durer deux ans. © Christophe MASSON



Lieu unique dédié à la protection de l'enfance, le nouvel établissement réalisé à l'initiative du département devrait être opérationnel à Nevers avant l'été 2023. La première pierre a été posée mercredi 12 mai.

Alain Lassus, le président du conseil départemental, a procédé, mercredi 12 mai en fin d'après-midi, à la pose de la première pierre du nouvel établissement pour la protection de l'enfance, situé à Nevers, au lieu-dit les Cormiers, près de l'hôpital Pierre-Bérégovoy.

Les travaux, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée par le conseil départemental à Nièvre aménagement, devraient s'achever en mai 2023. C'est l'un des projets d'investissement les plus importants du département puisque le montant global de l'opération dépasse les 21 millions d'euros ([https://www.lejdc.fr/nevers-58000/actualites/21-millions-d-euros-investis-pour-la-construction-d-un-nouveau-foyer-departemental-de-lenfance-a-nevers\\_13918288/](https://www.lejdc.fr/nevers-58000/actualites/21-millions-d-euros-investis-pour-la-construction-d-un-nouveau-foyer-departemental-de-lenfance-a-nevers_13918288/)).

### Une réponse plus adaptée aux besoins des enfants

« C'est un moment extrêmement important pour le territoire et pour tous les enfants qui sont accueillis à l'aide sociale à l'enfance » (autour de 950 dans le département), a souligné Alain Lassus.

Ce nouvel établissement fait partie intégrante de la politique de refonte de la protection de l'enfance impulsée en 2017. Il doit permettre de proposer un meilleur accueil aux enfants placés, de mieux accompagner les familles et d'être plus fonctionnel pour les

professionnels.

« Les problématiques ont évolué, il faut faire évoluer les outils », résume Sylvie Ducloix, directrice par intérim de la maison départementale de l'enfance et de la famille (Medef) qui s'appellera les Cormiers, après le déménagement. « On va s'adapter pour ne plus faire seulement de l'accueil d'urgence et recueillir les enfants plus longtemps. On a aussi prévu de pouvoir faire du soin », a précisé Alain Lassus.

Ce nouveau foyer départemental regroupera l'activité qui est jusqu'alors répartie sur trois sites : Clairefontaine à Garchizy, où le foyer de l'enfance, construit en 1969, est devenu vétuste et inadapté; et à Nevers le foyer Noël-Berrier rue Saint-Hélène et la maison de la parentalité boulevard Saint-Exupéry (un accueil devrait être maintenu sur ce site).

## Un projet créateurs d'emplois

Le nouvel établissement n'héritera pas de la pouponnière (0 à 3 ans); les nourrissons, seront réorientés vers des familles d'accueil plus spécialisées.

La réalisation de ce projet, que l'État a soutenu financièrement, va aussi faire travailler de nombreuses entreprises nivernaises et créer de l'emploi (de 95 à 150), puisque les salariés de l'établissement vivent dans le département.

## En chiffres

---

**Budget.** Le montant global de l'opération s'élève à 21.124.145 euros TTC. L'État devrait apporter 2,7 millions d'euros dont 1 million d'euros TTC pour la première tranche dans le cadre du plan de relance. Il bénéficie également du legs Viallate de 676.000 €.

**Accueil.** Cinquante-quatre enfants peuvent être accueillis actuellement. La capacité sera portée à 78 mineurs. Le personnel passera de 95 équivalents temps plein (ETP) à environ 150.

La pose de la première pierre par Alain Lassus s'est effectuée en présence de Daniel Barnier, préfet de la Nièvre ; Fabien Bazin, vice-président en charge de l'autonomie, l'insertion et le numérique ; Delphine Fleury, vice-présidente en charge de l'enfance et de la protection maternelle et infantile ; Alain Herteloup, vice-président en charge des infrastructures et des mobilités ; Michel Mullot, vice-président et directeur de Nièvre aménagement ; Philippe Morel et Myrienne Bertrand, conseillers départementaux.

---

*Jean-Michel Manquat*